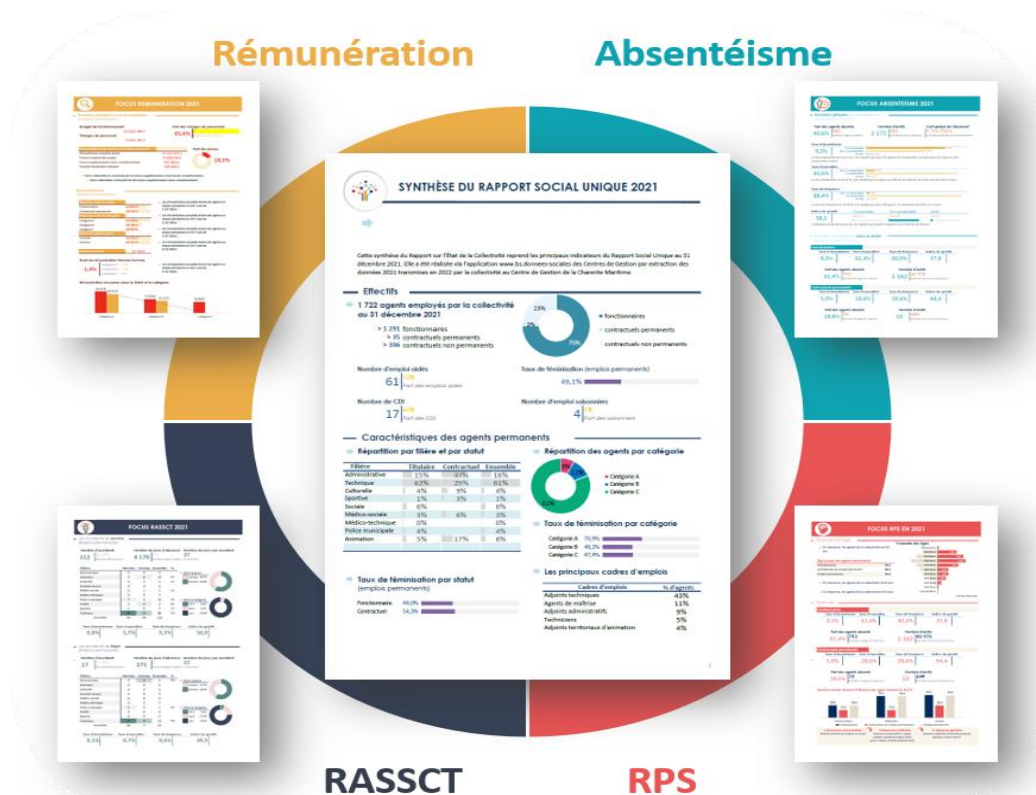


La synthèse et les focus du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Egalité professionnelle

Rémunération

Absentéisme



COMMUNE DE MAUBEUGE

2024



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



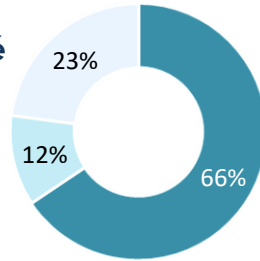
COMMUNE DE MAUBEUGE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion du Nord.

Effectifs

721 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 473 fonctionnaires
- > 83 contractuels permanents
- > 165 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Nombre d'emplois aidés

37 ^{5%}
Part des emplois aidés (tous emplois)

Nombre de CDI

15 ^{18%}
Part des CDI (tous contrats)

Taux de féminisation (emplois permanents)

54,9%

Nombre d'emplois saisonniers ou accroissement

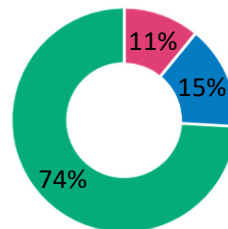
110 ^{15%}
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	26%	27%	26%
Technique	44%	27%	42%
Culturelle	6%	27%	9%
Sportive	2%		2%
Sociale	7%	16%	8%
Médico-sociale	4%	4%	4%
Médico-technique	0%	1%	0%
Police municipale	7%		6%
Animation	4%		3%

Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 55,7%

Catégorie B 54,2%

Catégorie C 54,9%

Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

Fonctionnaire 55,6%

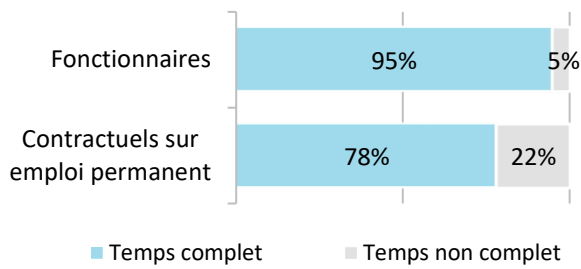
Contractuel 50,6%

Les principaux cadres d'emplois

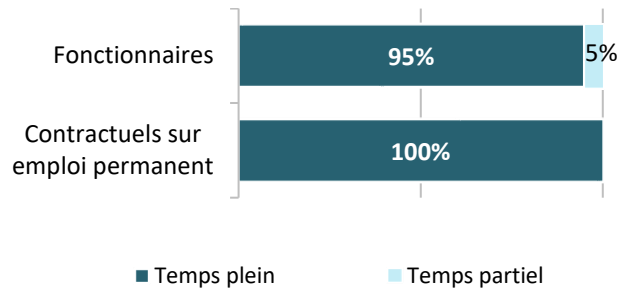
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	24%
Adjoints administratifs	18%
Agents de maîtrise	14%
ASEM	7%
Agents de police municipale	6%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



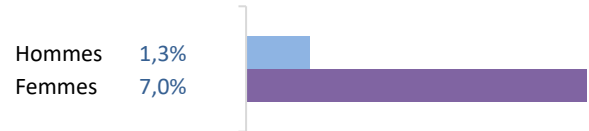
Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Médico-technique	100,0%	-	-
Culturelle	28,6%	Technique	9,1%
Sociale	6,1%	Sociale	7,7%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



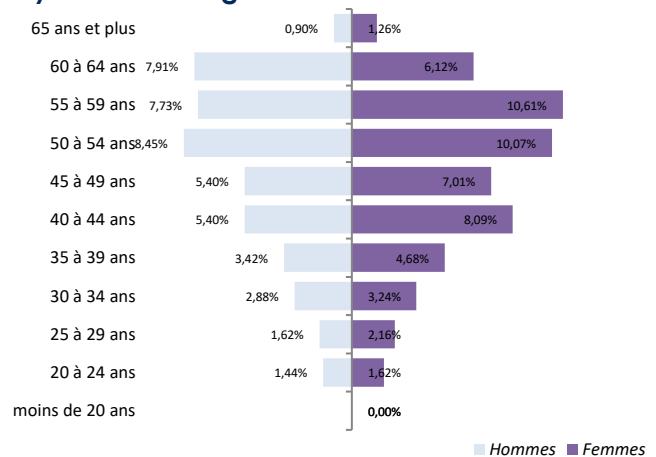
Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,7
Contractuels sur emploi permanent	38,5
Emplois permanents	48,9

Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

611,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	474,3
> Contractuels sur emploi permanent	60,1
> Contractuels sur emploi non permanent	77,5

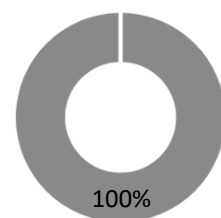
Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	51,3
Catégorie B	72,8
Catégorie C	410,2

Positions particulières

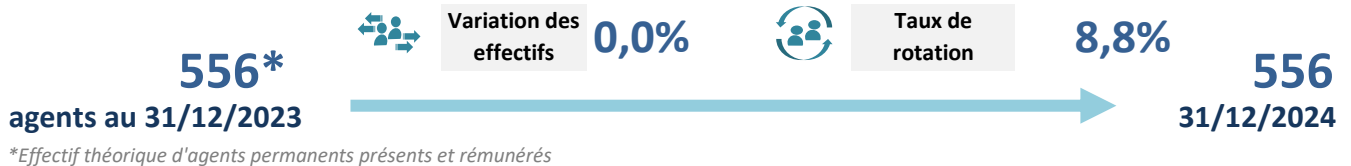
2,8% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité
- Autres positions particulières



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



49 départs

49 arrivées

Principaux motifs (départs nets)

Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	31%
Départ à la retraite	22%
Mise en disponibilité sur demande	16%
Mutation (changement de collectivité)	14%
Démission	12%

Principaux motifs (arrivées nettes)

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	47%
Remplaçants	41%
Voie de mutation	10%
Voie de concours, examen pro, sélection pro - Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	2%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

41,2%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade

10,8%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne*

6,1%

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	-	
Sanction 1er groupe	0	0
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principal motif des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

-

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 58% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	48 544 254 €	Charges de personnel*	28 081 597 €	➔	Soit 57,85 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	17 522 663 €	Rémunération statutaire	13 586 414 €
		Primes	2 911 129 €
		SFT*	150 709 €
		HSC	546 324 €
		NBI*	206 778 €
		IR*	121 310 €

*uniquement des fonctionnaires

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	52 971 €	40 291 €	34 616 €	s	30 465 €	26 950 €
Animation	-	-	-	-	28 701 €	s
Culturelle	41 566 €	30 674 €	32 475 €	40 383 €	30 818 €	s
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	42 387 €	-	30 126 €	27 237 €	-	-
Médico-technique	s	s	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	37 625 €	-
Sociale	39 129 €	s	-	-	29 009 €	25 986 €
Sportive	-	-	35 632 €	-	-	-
Technique	s	49 279 €	37 588 €	35 779 €	31 180 €	26 896 €
Moyenne toute filière	47 782 €	41 887 €	33 963 €	35 017 €	31 228 €	26 696 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 16,61 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	16,47%
Contractuels sur emploi permanent	17,68%
Emplois permanents	16,61%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 21 345,75 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ➔ 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 086 €	65 €	1%	10 780 €	0 €	0%	6 416 €	36 €	1%	7 838 €	111 €	1%
Catégorie B	2 307 €	6 €	0%	4 540 €	14 €	0%	2 008 €	0 €	0%	5 273 €	0 €	0%
Catégorie C	1 834 €	18 €	1%	2 348 €	4 €	0%	1 359 €	0 €	0%	1 506 €	0 €	0%

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 18,2 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 3,4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,00%	0,93%	4,39%	0,33%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11,08%	0,93%	9,56%	0,33%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	11,99%	1,56%	10,43%	0,34%

Cf. p8 méthodologie groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*100

➔ 31,62 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

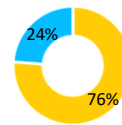
➔ 21 accidents du travail déclarés

3,8 accidents du travail pour 100 agents permanents

63 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

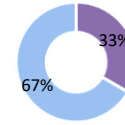
➔ 67% des accidents du travail concernent la filière Technique

Type d'accident



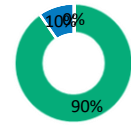
Trajet
Service

Genre



Femmes
Hommes

Catégorie



Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Filière

67%



Technique Police municipale Administrative Animation Culturelle Sociale

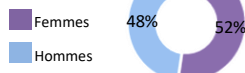
Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

65 | 11,7%
Part des BOETH sur emploi permanent

Genre



Statut



Catégorie



Catégorie A
Catégorie B
Catégorie C

Prévention et risques professionnels

➔ 3 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention : 4 164 €

Formations 4 164 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail 0 €

- Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux En cours
- Existence d'une démarche de prévention des TMS ✗
- Existence d'une démarche de prévention des risques cancérigènes (CMR) ✗
- Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✓

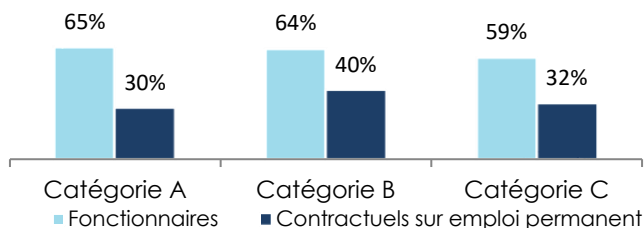
Formation

➔ **56% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour**

Femmes 62,0%

Hommes 48,6%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

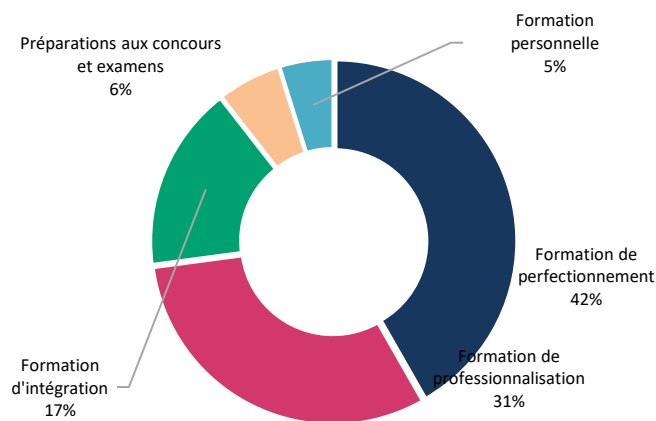


Le budget consacré à la formation est de 241 860 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	63,4%
Autres organismes	10,3%
Formation des apprentis	6,8%
Frais de déplacement	8,4%
CNFPT au-delà de la cotisation	11,0%

➔ **Répartition selon le type de formation**



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 3 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	61,4%
Autres organismes	19,8%
Collectivité	9,5%
CNFPT au-delà de la cotisation	9,4%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ **Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité**

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	395 €	173 €
Nombre de bénéficiaires	385	235

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d' une association nationale	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d' un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ **La collectivité a été concernée par des grèves.**

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

Nombre de réunions des instances

CST	2
CAP	0
CCP	0

➔ **La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives**

Les principaux accords

Protection sociale complémentaire

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2023

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : décembre 2025

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2024

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

Poids des agents absents*

82,0% | 456
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

523 | 21 166
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tous statuts*

2 686 778 €
5,48% des dépenses de fonctionnement

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

10,4%



Le taux d'absentéisme est de 10 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 10 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

82,0%



Le taux d'exposition est de 82 %, cela signifie que 82 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

94,1%



Le taux de fréquence est de 94 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 94 arrêts sur l'année.

Indice de gravité*

40,5



L'indicateur de gravité est de 40, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 40 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
12,0%	89,6%	103,8%	42,1

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

89,6% | 424
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

491 | 20 694
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
1,6%	38,6%	38,6%	14,8

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

38,6% | 32
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

32 | 472
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

*Un agent peut être compté plusieurs fois si absent sur plusieurs motifs

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition*	
65 ans et plus	2,2%	41,7%	▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 55 à 59 ans avec 17,03%
60 à 64 ans	10,0%	76,9%	
55 à 59 ans	17,0%	83,3%	▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 35 à 39 ans avec 93,33%
50 à 54 ans	10,0%	85,4%	
45 à 49 ans	8,7%	87,0%	
40 à 44 ans	11,6%	80,0%	
35 à 39 ans	9,3%	93,3%	
30 à 34 ans	4,9%	91,2%	
25 à 29 ans	2,5%	71,4%	
20 à 24 ans			
moins de 20 ans			

Données absentéisme selon le motif d'absence (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	3,7%	80,6%	43,7%	16,9
Pour accidents du travail imputables au service	0,6%	3,2%	3,2%	65,8
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,1%	0,9%	0,9%	26,4
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
Pour congé de maladie longue durée	3,6%	4,3%	4,3%	305,1
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	1,3%	2,0%	2,0%	247,2
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0,2%	0,4%	0,4%	231,5
Pour maternité et adoption (1)	0,7%	2,2%	2,2%	110,4
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	0,5%	0,5%	8,7

▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	1,9 arrêts par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	1 arrêt par agent absent

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	1,5 arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	1 arrêt par agent absent

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **3,7%**
- ▶ Taux d'exposition **43,7%**
- ▶ Taux de fréquence **80,6%**
- ▶ Gravité **16,9 jours par arrêt**
- ▶ **243** agents absents pour maladie ordinaire
223 fonctionnaires 20 contractuels permanents

Part des agents absents

43,7% | **243**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

448 | **7 588**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires **47,15%** | Contractuels permanents **24,10%**

Selon le genre

Femmes **46,56%** | Hommes **40,24%**

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	2,1%
60 à 64 ans	2,6%
55 à 59 ans	4,8%
50 à 54 ans	4,1%
45 à 49 ans	6,7%
40 à 44 ans	3,6%
35 à 39 ans	3,7%
30 à 34 ans	0,6%
25 à 29 ans	0,3%
20 à 24 ans	0,9%
Moins de 20 ans	0,0%

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 45 à 49 ans, soit 6,7%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,6%**
- ▶ Taux d'exposition **4,1%**
- ▶ Taux de fréquence **4,1%**
- ▶ Gravité **57,3 jours par arrêt**
- ▶ **23** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
22 Fonctionnaires 1 Contractuel sur emploi permanent

Part des agents absents

4,1% | **23**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

23 | **1 317**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires **4,65%** | Contractuels permanents **1,20%**

Selon le genre

Femmes **2,62%** | Hommes **5,98%**

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,1%
55 à 59 ans	1,9%
50 à 54 ans	0,5%
45 à 49 ans	0,6%
40 à 44 ans	0,1%
35 à 39 ans	0,1%
30 à 34 ans	1,7%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 1,9%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

Part des agents absents

- › Taux d'absentéisme **5,2%**
- › Taux d'exposition **6,7%**
- › Taux de fréquence **6,7%**
- › Gravité **283,9 jours par arrêt**
- › **37** agents absents
37 fonctionnaires

6,7% | **37**
Nombre d'agents absents

37 | **10 505**
Nombre d'arrêts
Nombre de jours d'absence

› **Part des agents absents**

Selon le statut

Fonctionnaires **7,82%** | Contractuels permanents **0,00%**

Selon le genre

Femmes **8,20%** | Hommes **4,78%**

› **Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge**

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	7,2%
55 à 59 ans	10,2%
50 à 54 ans	5,3%
45 à 49 ans	1,2%
40 à 44 ans	6,7%
35 à 39 ans	0,3%
30 à 34 ans	1,1%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	5,9%
Moins de 20 ans	0,0%

› Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 55 à 59 ans, soit 10,2%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

- › Taux d'absentéisme **0,7%**
- › Taux d'exposition **2,7%**
- › Taux de fréquence **2,7%**

Part des agents absents

2,7% | **15**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **1 351**

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

- › Taux d'absentéisme **0,2%**
- › Taux d'exposition **24,8%**
- › Taux de fréquence **0,0%**

Part des agents absents

24,8% | **138**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **405**

Zoom sur les emploi non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

- › Taux d'absentéisme **0,3%**
- › Taux d'exposition **21,2%**
- › Taux de fréquence **27,3%**
- › Gravité **4,5**
- › **35** agents absents

Part des agents absents

21,2% | **35**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

45 | **204**
Nombre de jours d'absence

› **Part des agents absents**

Selon le genre

Femmes **23,21%** | Hommes **16,98%**

› **Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge**

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,0%
55 à 59 ans	0,3%
50 à 54 ans	0,5%
45 à 49 ans	0,1%
40 à 44 ans	0,0%

35 à 39 ans	0,2%
30 à 34 ans	0,6%
25 à 29 ans	0,5%
20 à 24 ans	0,4%
Moins de 20 ans	0,2%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

‣ Taux d'absentéisme	0,3%
‣ Taux d'exposition	20,6%
‣ Taux de fréquence	27,3%
‣ Indice de gravité	4,4

Part des agents absents

20,6% | 34
 Nombre d'agents absents
 Nombre de jours d'absence: 200

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

‣ Taux d'absentéisme	0,0%
‣ Taux d'exposition	0,0%
‣ Taux de fréquence	0,0%
‣ Indice de gravité	0,0

Part des agents absents

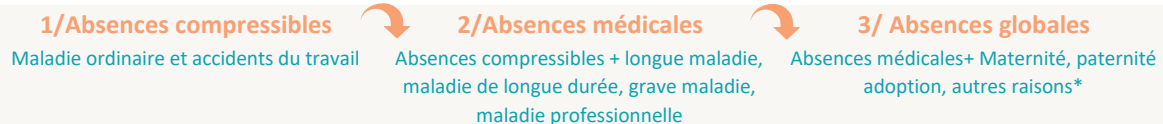
0,0% | 0
 Nombre d'agents absents
 Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

‣ Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

‣ 3 "groupes d'abences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

▸ Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre de jours calendaires d'absences} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12} \times 365)}$	<i>Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.</i>

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'agents absents}) \times 100}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.</i>
Taux de fréquence	Note de lecture
$\frac{(\text{Nombre d'arrêts} \times 100)}{(\text{Nombre d'agents au 31/12})}$	<i>Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent</i>
Gravité	Note de lecture
$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absences}}{\text{Nombre d'arrêts}}$	<i>Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.</i>

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

— Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Nord

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

▶ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

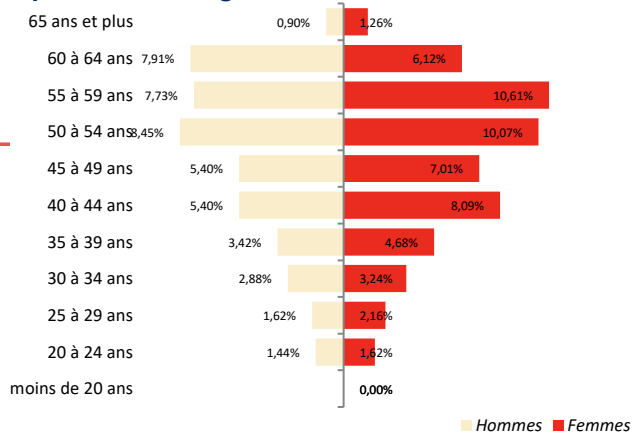
Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,7
Contractuels sur emploi permanent	38,5
Emplois permanents	48,9

▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 51 ans

▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 39 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
12,0%	89,6%	103,8%	42,1

*Durée moyenne des arrêts

Part des agents absents

89,6% | **424**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

491 | **20 694**
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité*
1,6%	38,6%	38,6%	14,8

*Durée moyenne des arrêts

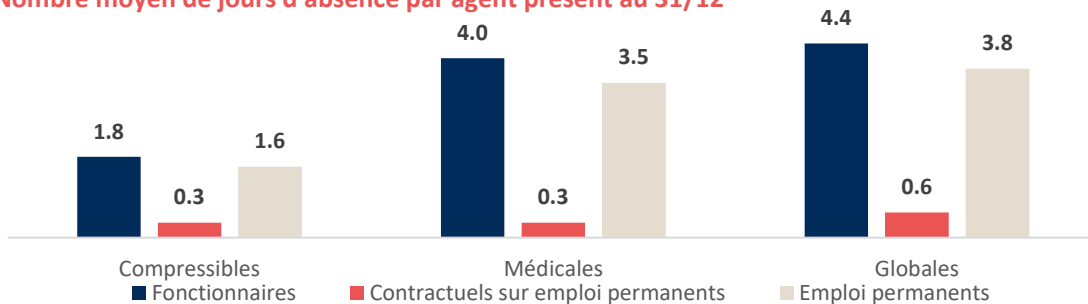
Part des agents absents

38,6% | **32**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

32 | **472**
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



1/Absences compressibles

Maladie ordinaire et accidents du travail

2/Absences médicales

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3/ Absences globales

Absences médicales+ Maternité, paternité adoption, autres raisons*

Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné ou non	
Technique	68,8
Animation	26,9
Police municipale	26,4
Femmes	21,5
Hommes	58,9
Fonctionnaires	42,0
Contractuels permanents	17,9

Télétravail

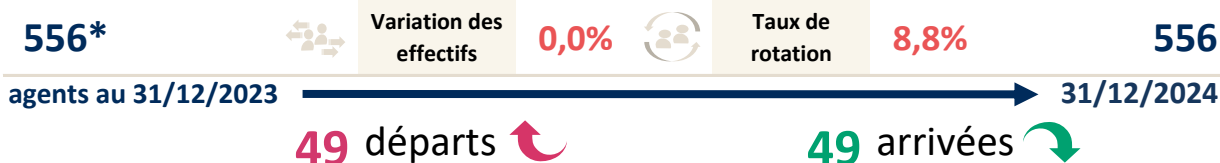
- La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail Nb agents

de manière régulière	77
depuis leur domicile ou un autre lieu privé	77
sur des jours fixes	77
un jour par semaine	54
deux jours par semaine	22
Administrative	53
Technique	9
Culturelle	6

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



- Le taux de rotation s'élève à 8,8%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 4,14 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	18,0
Accident de trajet	5,0
Maladies professionnelles	0,0
ATI** au cours de l'année	0,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjointes techniques	69,6%	92
Adjointes administratifs	16,2%	213
Agents de police municipale	8,5%	37

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2010)	✓	
Existence d'un plan de prévention des RPS		En cours
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✗	
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	✗	
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓	
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓	

- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

46

4 164 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

0 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Actions et dépenses de préventions	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	1 500 €	25	60 €
Formation dans le cadre des habilitations	2 664 €	21	127 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	0 €		

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

3

0,5%

des agents permanents

	Femmes	Hommes
Caégorie A	0	0
Catégorie B	1	0
Catégorie C	2	0

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année	0
Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0
Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0
Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle	0

- Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	9,8
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	3,3	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	4	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

- Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

Droits syndicaux

Nombre de jours de grève		Heure de décharges d'activité de services	
Sur mot d'ordre national	93	Auxquelles ont droit les organisations syndicales	2 523
Sur mot d'ordre uniquement local	0	Nombre d'heures effectivement utilisées	547
Non précisé, autres	0		21,7%

Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique



L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le

Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2025**
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Nord

Version 1



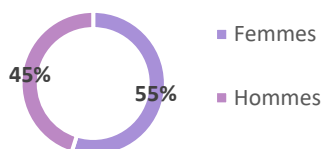
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du CGFP

- Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **305 femmes et 251 hommes sur emploi permanent.**

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 4 agents sur emploi fonctionnel dont 2 femmes et 2 hommes.

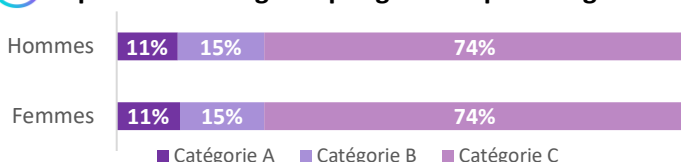
➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 212,8 fonctionnaires hommes
- 261,5 fonctionnaires femmes
- 30,4 contractuels hommes
- 29,7 contractuels femmes

➔ Taux de féminisation par statut



➔ Répartition des agents par genre et par catégorie



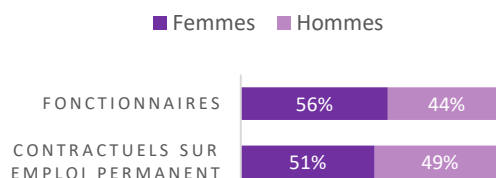
Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :	Catégorie A	56%
	Catégorie B	54%
	Catégorie C	55%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➔ Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des asem*

1	ASEM	100%
2	Auxiliaires de puériculture	100%
3	Adjoints administratifs	85%
4	Rédacteurs	79%
5	Adjoints territoriaux du patrimoine	69%

➔ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes <<<<

86% titulaires 14% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

93% CDD 7% CDI

➤➤➤ Hommes <<<<

84% titulaires 16% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

71% CDD 29% CDI

➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	76%	24%
Technique	37%	63%
Culturelle	50%	50%
Sportive	40%	60%
Sociale	100%	
Police municipale	16%	84%
Médico-sociale	100%	
Médico-technique		100%
Animation	47%	53%

Incendie secours

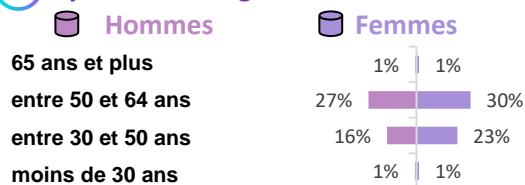
➔ Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise*

1	Agents de maîtrise	87%
2	Agents de police municipale	84%
3	Techniciens	82%
4	Assistants d'enseignement artistique	65%
5	Educateurs des APS	60%

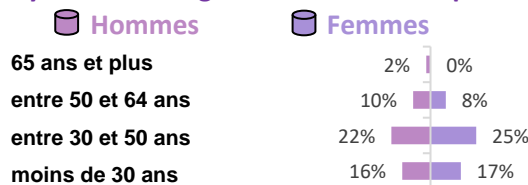
➔ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	50,2	37,6	48,5
Hommes	51,3	39,5	49,4

Pyramide des âges des fonctionnaires



Pyramide des âges des contractuels permanents



Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

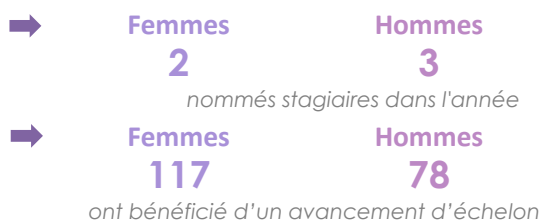
Vacataires	60%
Saisonniers*	78%
Apprentis	86%

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

68% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation



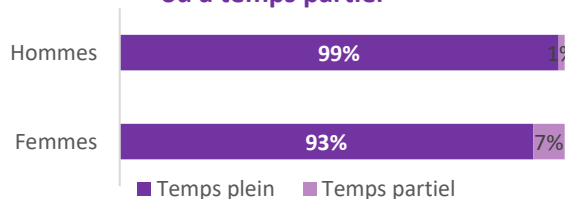
Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

Part des emplois à temps non complet selon le genre

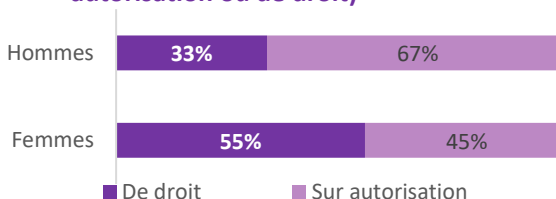


La collectivité ne dispose pas de charte du temps

Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



87% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

➔ Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,4%	4,4%
Ensemble	4,4%	4,4%
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	10,4%	8,6%
Ensemble	9,6%	9,6%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	11,8%	8,8%
Ensemble	10,4%	10,4%

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

➔ Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,2%	0,4%
Accidents de trajet	0,0%	0,0%
ASA	0,1%	0,1%
Grave maladie		
Longue, grave maladies	0,7%	0,6%
Maladie longue durée	2,3%	1,3%
Disponibilité d'office-santé	0,2%	-
Maladie ordinaire	2,2%	1,5%
Maladie professionnelle		
Maternité et adoption	0,7%	-
Naissance ou adoption	-	0,0%

➔ Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

- 37,8 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes
- 31,3 jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

➔ Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

- 21 accidents de travail
- 2,3 accidents de travail pour 100 femmes
- 5,6 accidents de travail pour 100 hommes
- 409 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.
- 908 jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

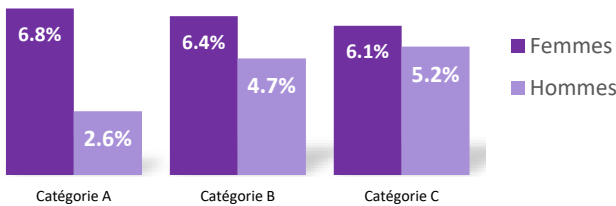
➔ Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- 12 congés maternité ou adoption
- 3 congés paternité ou adoption

- Formation

➔ 502 départs en formation concernant des agents permanents

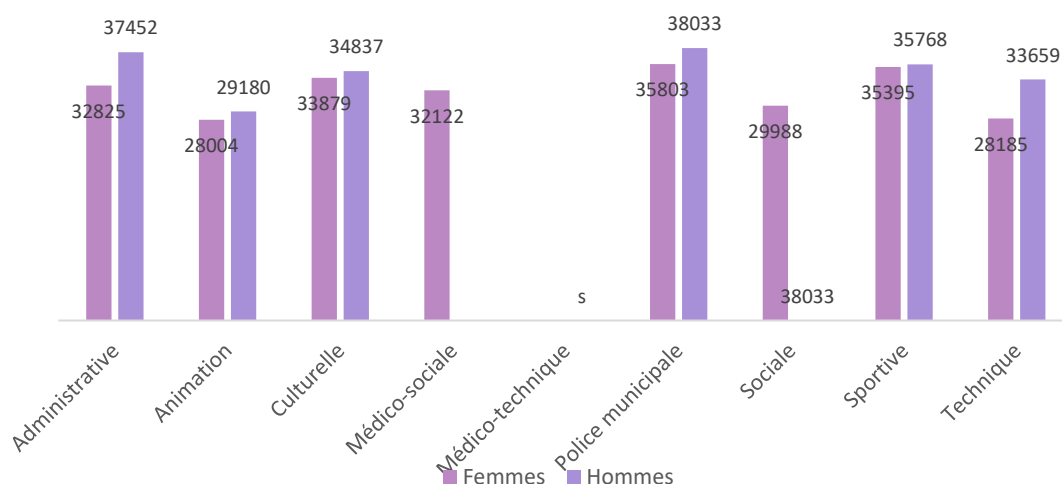
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



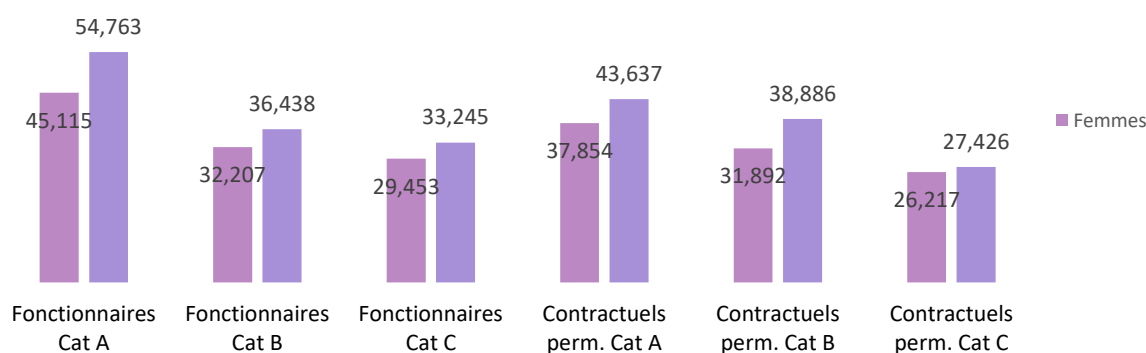
➔ Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière (en euros)



Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre (en euros)



Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	47 456 €	47 211 €	33 626 €	34 208 €	29 150 €	30 536 €
Animation	-	-	-	-	29 180 €	28 004 €
Culturelle	37 919 €	38 714 €	35 165 €	35 107 €	30 595 €	30 538 €
Médico-sociale	-	42 387 €	-	29 634 €	-	-
Médico-technique	s	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	38 033 €	35 803 €
Sociale	-	37 631 €	-	-	-	28 468 €
Sportive	-	-	35 768 €	35 395 €	-	-
Technique	s	s	39 178 €	26 587 €	32 802 €	27 618 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ **Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière**

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 675 € ↘	3 022 € ↘	2 776 € ↘	15 731 €	5 877 €	2 979 €
Animation	-	-	1 139 € ↘	-	-	2 013 €
Culturelle	2 351 €	836 €	2 037 € ↗	-	-	1 683 €
Médico-sociale	5 310 €	2 415 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	7 584 €	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	3 978 €	-	1 103 €	-	-	-
Sportive	-	2 347 € ↘	-	-	3 022 €	-
Technique	22 674 €	975 € ↘	1 142 € ↘	-	7 045 €	2 320 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 560 € ↗	1 247 € ↘	2 342 € ↗	6 534 €	7 800 €	839 €
Animation	-	-	1 095 € ↗	-	-	936 €
Culturelle	2 416 € ↗	-	-	2 147 €	-	855 €
Médico-sociale	-	2 144 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	14 520 €	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	1 144 €	-	1 096 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	10 434 € ↘	4 910 € ↘	1 125 € ↘	16 175 €	8 009 €	1 701 €

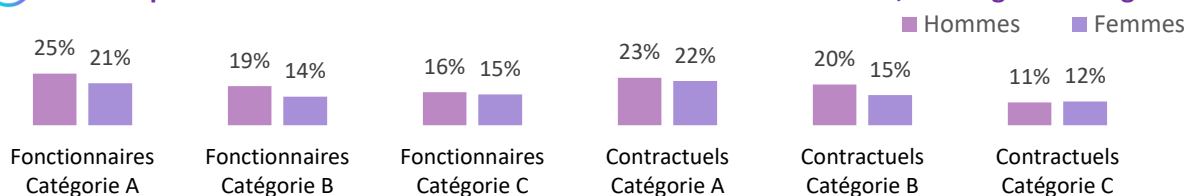
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie**

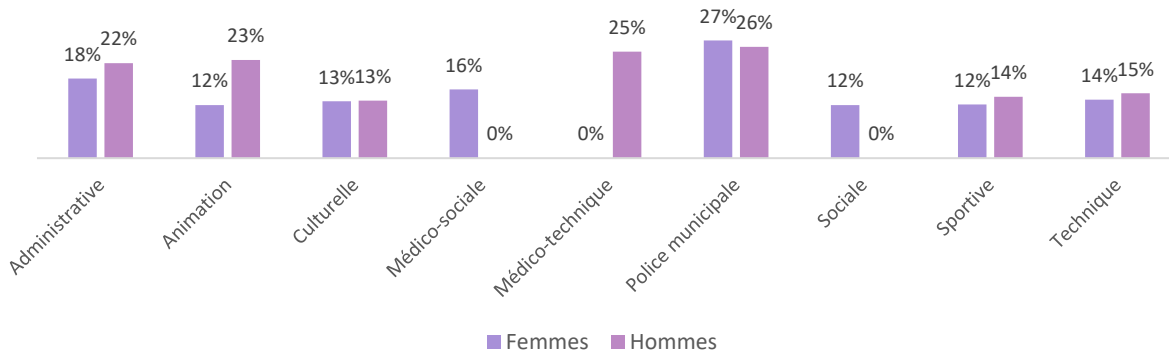
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	24%	25%	15%	25%	18%	17%
Animation	-	-	-	-	12%	23%
Culturelle	16%	16%	11%	12%	14%	11%
Médico-sociale	17%	-	15%	-	-	-
Médico-technique	-	s	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	27%	26%
Sociale	14%	-	-	-	12%	-
Sportive	-	-	12%	24%	-	-
Technique	s	s	21%	-	12%	13%

• **RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)**

➔ **Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre**



→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

→ Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	79 € ↗	509 € ↘	512 € ↗	60 €	623 €	191 €
Animation	-	-	584 € ↗	-	-	573 €
Culturelle	1 710 € ↗	880 € ↘	416 € ↗	244 €	1 060 €	375 €
Médico-sociale	-	146 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	774 € ↗	-	-	746 €
Sociale	68 €	-	97 €	-	-	-
Sportive	-	406 € ↘	-	-	507 €	-
Technique	-	-	799 € ↘	-	1 873 €	2 531 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	251 € ↗	4 325 €	1 169 € ↗	214 €	-	123 €
Animation	-	-	-	-	-	-
Culturelle	-	802 € ↗	-	-	492 €	1 303 €
Médico-sociale	-	42 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	162 €	-	-	-
Sportive	-	-	-	-	-	-
Technique	-	-	593 € ↘	-	1 289 €	1 338 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Date de publication : décembre 2025



FOCUS REMUNERATION 2024

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

48 544 254 €

Charges de personnel

28 081 597 €

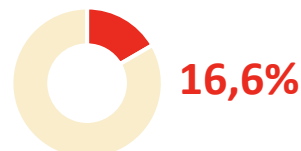
Part des charges de personnels

57,8% | 57,9%
Moyenne de la strate (2023)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes	17 522 663 €
Primes et indemnités versées	2 911 129 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	546 324 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	206 778 €

Part des primes



- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 21 346 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires	32 676 €
Contractuels permanents	33 687 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 32676 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A	45 554 €
Catégorie B	34 182 €
Catégorie C	30 945 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 30945 €

Moyenne selon le genre

Hommes	34 832 €
Femmes	31 083 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 31083 €

Moyenne globale

32 789 €

- La rémunération moyenne annuelle brute est de 32789 €

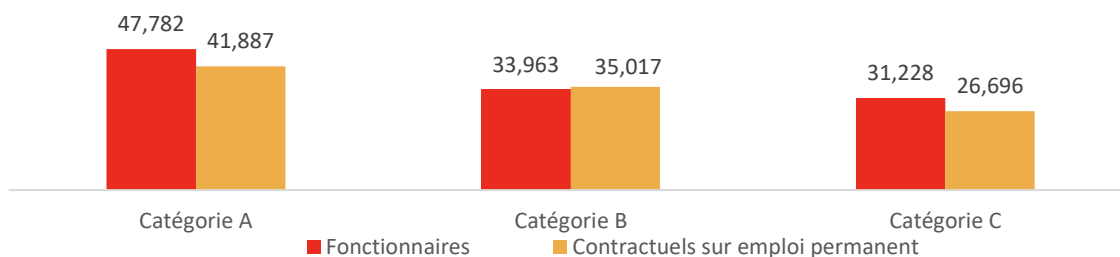
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	-10%
Catégorie B	-15%
Catégorie C	-12,7%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie B

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie (en euros)



Primes (Emplois permanents)

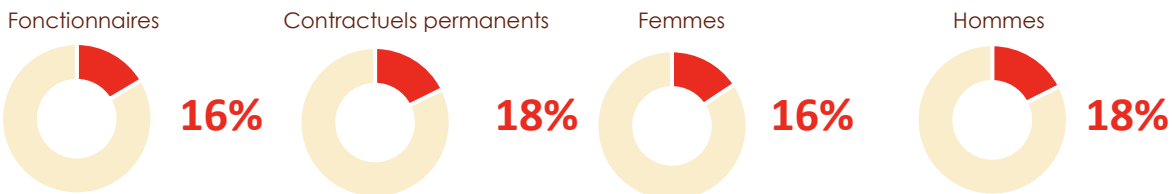
Primes (emplois permanents)

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

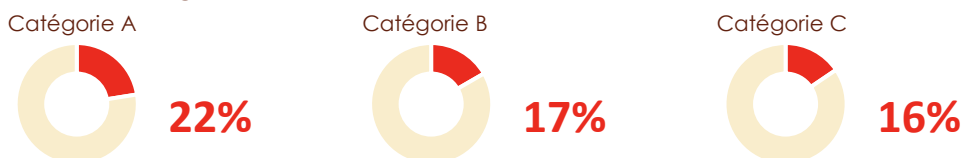
	Rémunération statutaire	13 586 414 €
	Primes	2 911 129 €
	SFT*	150 709 €
	HSC	546 324 €
	NBI*	206 778 €
	IR*	121 310 €
Rémunération annuelle brute :		17 522 663 €

*uniquement des fonctionnaires

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre

(Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	47 211 €	47 456 €	34 208 €	33 626 €	30 536 €	29 150 €
Animation	-	-	-	-	28 004 €	29 180 €
Culturelle	38 714 €	37 919 €	35 107 €	35 165 €	30 538 €	30 595 €
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	42 387 €	-	29 634 €	-	-	-
Médico-technique	-	s	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	35 803 €	38 033 €
Sociale	37 631 €	-	-	-	28 468 €	-
Sportive	-	-	35 395 €	35 768 €	-	-
Technique	s	s	26 587 €	39 178 €	27 618 €	32 802 €
Moyenne toute filière	43 644 €	48 030 €	32 145 €	36 976 €	29 225 €	32 934 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	20,9%	24,3%	14,2%	19,5%	15,0%	16,1%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Filières	Nb h.		Nb h.	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Technique	68,84		21,5	
Animation	26,95		58,9	
Police municipale	26,42			

IFSE et CIA (Emplois permanents)

Montant moyen d'IFSE par EPTR selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Fonctionnaires						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	9 654 €	3 022 €	2 754 €	15 731 €	5 877 €	2 966 €
Animation			1 100 €			1 982 €
Culturelle	2 317 €	836 €	2 037 €			1 683 €
Médico-sociale	5 310 €	2 415 €				
Médico-technique				7 584 €		
Sociale	3 765 €		1 103 €			
Sportive		2 289 €			2 965 €	
Technique	22 674 €	975 €	1 124 €		7 045 €	2 320 €

Contractuels sur emploi permanent						
Filières	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	8 560 €	1 247 €	2 342 €	6 388 €	7 800 €	839 €
Animation			1 095 €			936 €
Culturelle	2 261 €			2 047 €		855 €
Médico-sociale		2 144 €				
Médico-technique				14 520 €		
Sociale	1 078 €		1 096 €			
Sportive						
Technique	10 434 €	4 910 €	1 125 €	16 175 €	8 009 €	1 701 €

Ecart Femmes/Hommes IFSE et CIA selon statut, catégorie et filière

Filières	IFSE						CIA					
	Fonctionnaires			Contractuels			Fonctionnaires			Contractuels		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Administrative	-6 077 €	-2 855 €	-212 €	2 172 €	-6 553 €	1 504 €			9 €			
Animation			-883 €			160 €			9 €			
Culturelle			354 €	213 €						55 €		
Sportive		-676 €						1 €				
Technique	-6 070 €	-1 196 €	-5 741 €	-3 099 €	-576 €							

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2025**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Nord

Version 1



FOCUS RASSCT 2024

Les accidents de service

Nombre d'accidents

16

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

1 185

18

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

74

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	1	0	1	6%
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	2	1	3	19%
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	9	3	12	75%
Ensemble	12	4	16	

► Selon le genre

Femmes 25,0%

Hommes 75,0%

► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 12,5%

Cat C 87,5%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,6%

Taux d'exposition

3,2%

Taux de fréquence

3,2%

Indice de gravité*

65,8

*Durée moyenne des arrêts

Les accidents de trajet

Nombre d'accidents

5

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

132

5

Nombre d'agents arrêtés en moyenne

Nombre de jours par accident

26

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	1	1	20%
Culturelle	1	0	1	20%
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	1	1	20%
Sportive	0	0	0	
Technique	1	1	2	40%
Ensemble	2	3	5	

► Selon le genre

Femmes 60,0%

Hommes 40,0%

► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,1%

Taux d'exposition

0,9%

Taux de fréquence

0,9%

Indice de gravité*

26,4

*Durée moyenne des arrêts

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

0

Nombre de jours d'absence

0

Nombre de jours par maladie

-
en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

> Selon le genre

Femmes	-
Hommes	-

> Selon la catégorie

Cat A	-
Cat B	-
Cat C	-

EMPLOIS PERMANENTS

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,0%

Taux de fréquence

0,0%

Indice de gravité*

0,0

*Durée moyenne des arrêts

- Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

-
suite à une inaptitude liée à un
accident de travail ou une maladie
professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

-
% des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

Mises en disponibilité d'office

Retraite pour invalidité

Licenciement pour inaptitude physique

Femmes

0

0

0

0

0

0

1

0

- Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

3

0
en ETPR

Assistants de prévention*

1

Médecins de prévention**

0

Conseillers de prévention*

0

Infirmiers**

0

ACFI*

1

Autres personnels*

1

*en nombre d'agents

**en ETPR

- Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

Actions et dépenses de préventions

	Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	0	-
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	1 500 €	25	60 €
Formation dans le cadre des habilitations	2 664 €	21	127 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	0 €		

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2010)	✓	
Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux	✗	En cours
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✗	
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérigènes (CMR)	✗	
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓	
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓	

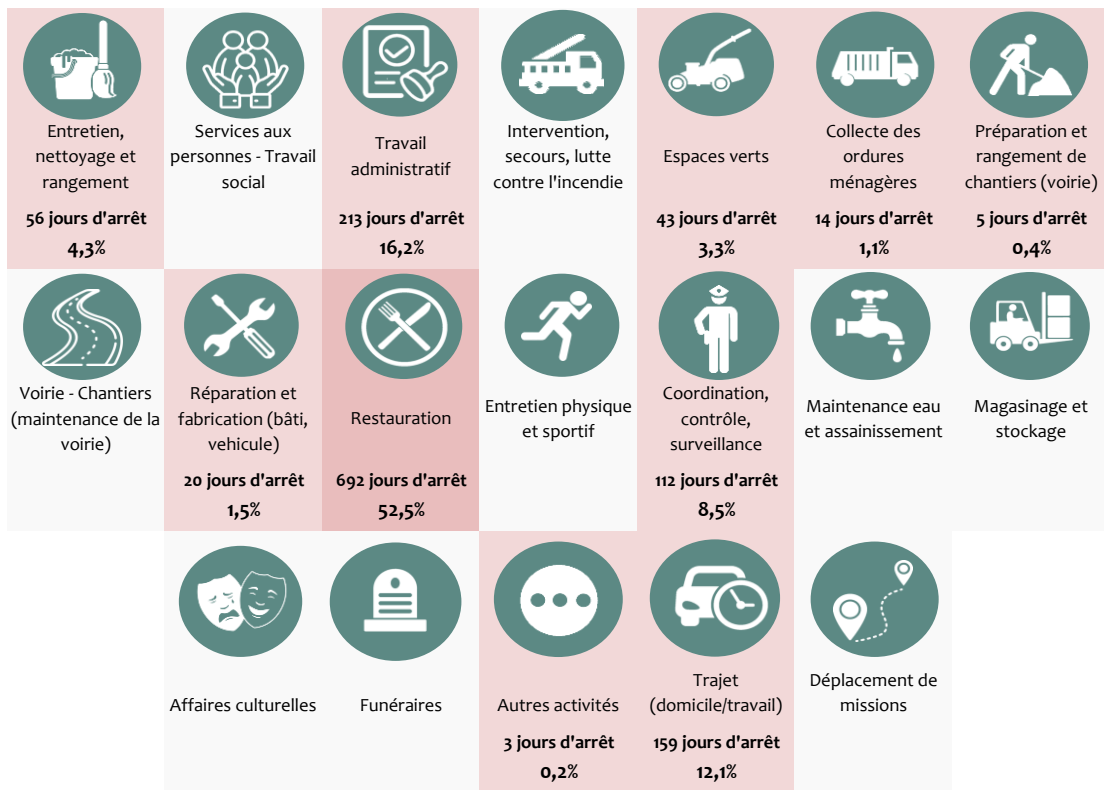
Réunions statutaires**Nombre de réunions statutaires**

2

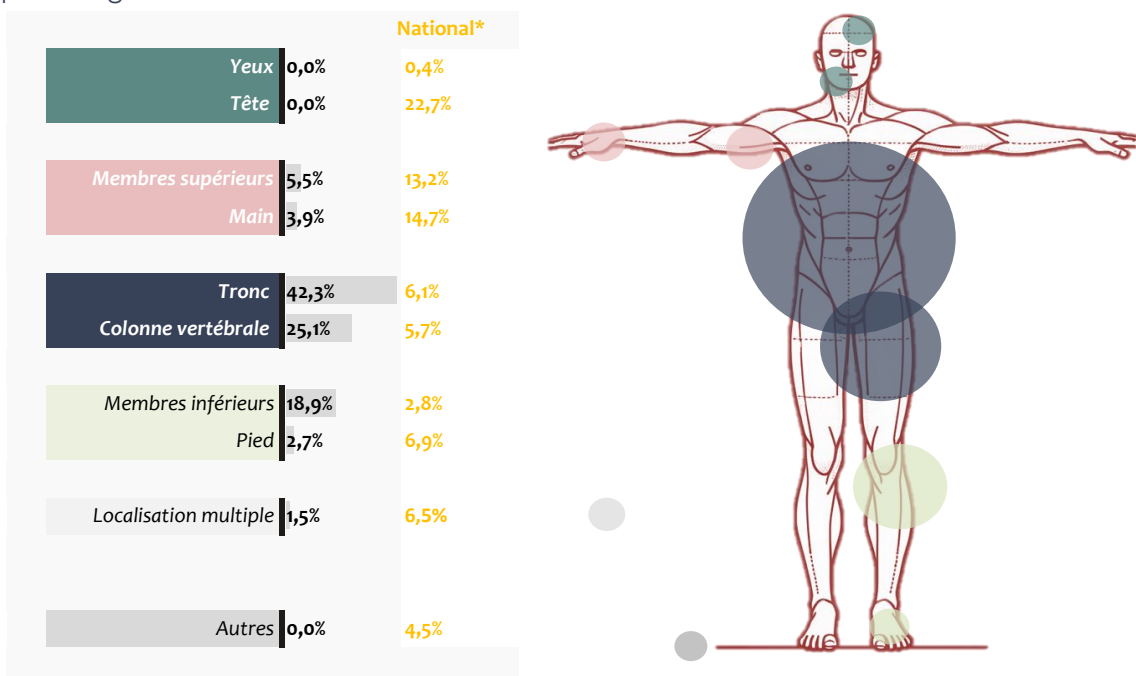
Nombre de réunions du FSSSCT

1

5
Nb de jours cumulés
d'activité des représentants**Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels**Principaux types d'activités* exercées lors de l'**accident de travail**



Principaux sièges de lésions des accidents de travail

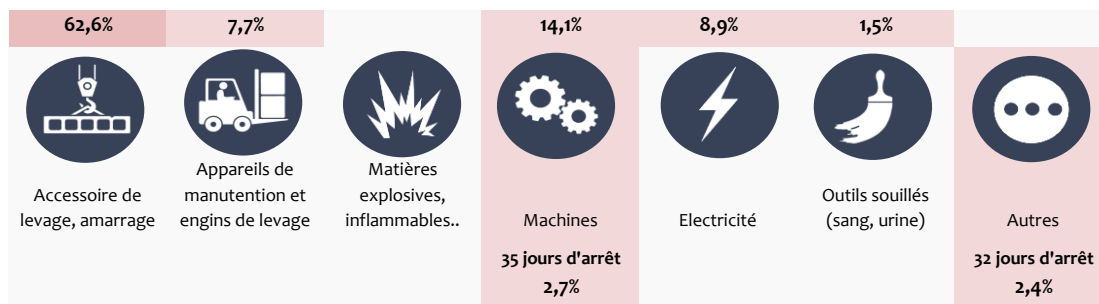


*Données FPT RSU 2022

- Le siège principal de lésions des accidents de travail se situe au tronc représentant 42,3% des jours d'arrêts liés aux accidents de travail.

Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail





► Le principal élément matériel lié aux accidents est l'objet ou la personne manipulée (62,6% des jours d'arrêts)

Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



► La principale nature de lésions liée aux accidents est l'atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (55,81% des jours d'arrêts)

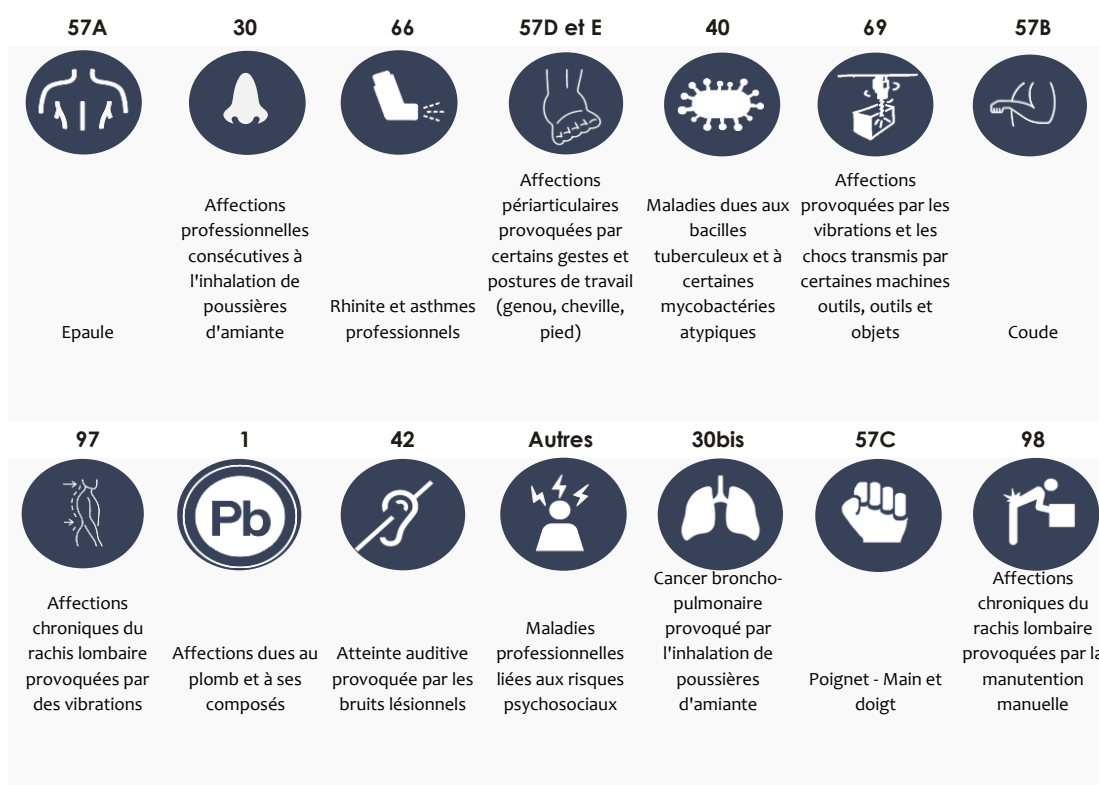
Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux maladies professionnelles





Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



- Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	✗
Existence d'un diagnostic RPS	✓
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✗
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✗
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	✗
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	0

Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	X
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	X
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	X
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	X
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	X
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	X

— Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **décembre 2025**
 Synthèse réalisée par le Centre de Gestion du Nord

Version 1